

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
*Paix – Travail – Patrie*  
\*\*\*\*\*  
**REGION DU NORD**  
\*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE PITOA**  
\*\*\*\*\*



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
*Peace – Work – Fatherland*  
\*\*\*\*\*  
**NORTH REGION**  
\*\*\*\*\*  
**BENOUÉ DIVISION**  
\*\*\*\*\*  
**PITOA COUNCIL**  
\*\*\*\*\*

**DECISION MUNICIPALE N°15/DM/C/PTA/2023 PORTANT ATTRIBUTION DES  
LETTRES COMMANDES PASSEES APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT N°13/DAONO/C-PTA/CIPM/2023 DU 26/05/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE  
REHABILITATION DE CERTAINES CHEFFERIES DANS LA COMMUNE DE PITOA  
DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**LOT N°1 : RECONSTRUCTION DE LA CLOTURE ET D'UNE CASE A LA CHEFFERIE DE  
PENE ;**  
**LOT N° 2 : FINITION DE LA CLOTURE ET D'UNE CASE A LA CHEFFERIE DE GUEBAKE;**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PITOA, AUTORITE CONTRACTANTE,**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire la composition des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu la Lettre circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu l'avis d'appel d'offres susmentionné ;

**Vu** la proposition d'attribution n°12/L/CIPM/PITOA signée en date du 15/06/2023, du président de la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Pitoa.  
Considérant les nécessités de service.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** Les Lettres Commandes, objet du °13/AAONO/C-PTA/CIPM/2023 DU 11/05/2023 pour Travaux de réhabilitation de certaines chefferies dans la Commune de Pitoa, département de la Bénoué région du Nord

Lot no 1 : Reconstruction de la clôture et de la case de la chefferie de Péné,

Lot no 2 : Finition des travaux de la clôture et de la case de chefferie de Guébaké,

Sont pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuées ainsi qu'il suit :

N° lot	Nature des travaux	Adjudicataire	Montant TTC en Franc CFA	Délai d'exécution
01	Reconstruction de la clôture et de la case de la chefferie de Péné	ETS BEN IDRIS TELEPHONE /697 99 6686	Neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent treize (9 995 513)	Trois (03) mois
02	Finition des travaux de la clôture et de la case de chefferie de Guébaké,	ETS BEN IDRIS TELEPHONE /697 99 6686	Neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt douze (9 999 892)	Trois (03) mois

**Article 2 :** L'entreprises susvisé ne pourra exécuter lesdits marchés qu'après signature des documents contractuels y relatifs ; le délai d'exécution court dès notification de l'ordre de service.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

**Ampliation :**

- DDMAP/Bénoué;
- ARMP/GAROUA ;
- Adjudicataire ;
- Président CIPM ;
- Affichage ;
- Chrono/archives

